



Child Welfare League of Canada  
Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada

## **Énoncé sur le rapport final et les appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées**

**Ottawa – 27 juin 2019** La Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada a assisté à la cérémonie de clôture de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées. Nous en accueillons le rapport final ainsi que les appels à la justice, et remercions les familles des disparues, les survivantes, ainsi que tous ceux et celles qui ont partagé et entendu la vérité. Nous tenons à exprimer notre profonde tristesse à chacune des familles pour la perte de leurs êtres chers.

Nous reconnaissons le rôle des organismes publics et des systèmes de protection de l'enfance ainsi que les dommages irréparables causés aux femmes et aux filles autochtones ainsi qu'à la population 2ELGBTQQIA au Canada, en n'offrant pas le soutien nécessaire aux familles et en manquant de subvenir aux besoins de ceux faisant face à des enjeux de santé mentale, de toxicomanie et de dépendance, les difficultés familiales et les crises dans un contexte de pauvreté et de traumatismes historiques. L'enquête nationale a approfondi notre compréhension des causes profondes de la violence envers les femmes et les filles, en établissant un lien entre les traumatismes vécus durant la petite enfance ainsi que les séparations familiales et les incidents violents durant la vie d'une personne.

Le rétablissement du droit des Premières Nations, des Inuits et des Métis de s'occuper de leurs enfants, de leurs familles et de leurs communautés reste au cœur de la réconciliation en matière de protection de l'enfance. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) reconnaît « le droit des familles et des communautés autochtones de conserver la responsabilité partagée de l'éducation, de la formation, de l'instruction et du bien-être de leurs enfants, conformément aux droits de l'enfant ». Des discussions touchant la compétence des Premières Nations, Inuit et Métis en matière de protection de l'enfance ont eu lieu avec la présentation du projet de loi C-92 – Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis, qui a reçu la sanction royale le 21 juin 2019. Beaucoup de travail reste à faire afin que les femmes, les filles et les personnes de la communauté 2ELGBTQQIA puissent vivre en sécurité et avec dignité et respect.

Les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis devraient être à même, tout autant que leurs contreparties non-autochtones au Canada, de s'occuper de leurs enfants en toute sécurité. La décision du Tribunal canadien des droits de la personne a permis de fournir du financement supplémentaire pour permettre aux familles des Premières Nations de mieux subvenir aux besoins de leurs enfants. Cependant, des enjeux sous-jacents tels que les logements inadéquats, le manque d'eau potable, la violence conjugale, et la dépendance reliée aux traumatismes doivent être résolus, en raison de leurs effets dévastateurs à long terme sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA.

La LBEC souhaite voir tous les enfants s'épanouir, savoir qu'ils sont aimés, et développer un fort sentiment d'appartenance. À l'avenir, les principes directeurs de la LBEC en matière de travail de réconciliation seront ancrés dans les *pierres de touche d'un avenir meilleur pour les enfants, les jeunes et les familles autochtones*, un mouvement qui inclut les Premières Nations,

les Inuits, les Métis et les populations non-autochtones dans un processus d'échange ouvert. Ce mouvement reconnaît le passé et embrasse de nouvelles possibilités pour l'avenir, tout en reconnaissant que les peuples des Premières Nations, des Inuits et des Métis sont les mieux placés pour prendre les décisions concernant le soin de leurs enfants. La mise en œuvre des appels à la justice de l'Enquête nationale requerra une élaboration conjointe avec les populations des Premières Nations, des Inuits et des Métis, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves.

Les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis doivent être soutenues afin d'exercer leurs droits intrinsèques. Tous ceux qui travaillent auprès des enfants, des jeunes et des familles doivent reconnaître et honorer les forces, la sagesse et la résilience présentes dans la façon qu'ont les peuples autochtones d'appréhender le monde et de prendre soin des enfants et des familles.

Nous nous y engageons délibérément.



Rachel Gouin, Directrice générale

**Joignez-vous au Conseil d'administration de la LBEC pour lire et partager les appels à la justice de l'Enquête nationale grâce à une campagne sur les médias sociaux.** Filmez-vous en train de lire l'un des appels à la justice en lien avec votre travail, et postez-le sur les médias sociaux en utilisant le mot-clic #MMIWG2S. Taguez @CWLC\_LBEC et nous partagerons votre contribution. **Accédez aux appels à la justice ici :** <https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Calls-Web-Version-FR.docx>

### Liens pour les documents cités

Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada. (n.d.). Pierres de touche d'un avenir meilleur. <https://fncaringsociety.com/fr/pierres-de-touche-dun-avenir-meilleur>

Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada. (2016). Victory for First Nations children: Fact sheet. [https://fncaringsociety.com/sites/default/files/information\\_sheet\\_-\\_chrt\\_decision.pdf](https://fncaringsociety.com/sites/default/files/information_sheet_-_chrt_decision.pdf). (en anglais seulement)

Parlement du Canada. (2019). Projet de loi C-92: Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis. <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-92/premiere-lecture>

Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. (2019). Réclamer notre pouvoir et notre place: le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/final-report/>

Nations Unies. (2007). Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. [http://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/11/UNDRIP\\_F\\_web.pdf](http://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/11/UNDRIP_F_web.pdf)